DEPARTEMENT DU RHONE

ARRONDISSEMENT
de LYON

CANTON
de VAULX-EN-VELIN

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	31

Objet :

14.10.0121
Projet Educatif de Territoire (PEDT)

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **09 octobre 2014**

Compte rendu affiché le **16 octobre 2014**

Date de convocation du Conseil municipal le **03 octobre 2014**

PRÉFECTURE du RHÔNE
Reçu le 14 OCT. 2014
DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES DECENTRALISÉES 3

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur David TOUNKARA**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Morad AGGOUN, Christine BERTIN, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Eliane DA COSTA, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, David TOUNKARA, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Yvan MARGUE, Josette PRALY, Jean-Michel DIDION, Régis DUVERT, Jacques ARCHER, Yvette JANIN, Eliane BADIOU, Nassima KAOUAH, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Marie-Emmanuelle SYRE, Christine JACOB, Oscar ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Ahmed CHEKHAB à Pierre DUSSURGEY, Nadia LAKEHAL à Stéphane GOMEZ, Mourad BEN DRISS à Kaoutar DAHOUM, Virginie COMTE à Christine BERTIN.

Membres absents excusés : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Saïd YAHIAOUI, Bernard GENIN, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Sophie CHARRIER, Dorra HANNACHI, Nawelle CHHIB, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA**

RAPPORT DE MADAME DAHOUM

Mesdames, Messieurs,

A la rentrée 2014, 6 906 enfants sont scolarisés dans les écoles du territoire dont 3 089 en maternelle et 3 817 en élémentaire. Cela représente une augmentation de 167 élèves par rapport aux effectifs de l'année scolaire précédente. La population de la commune étant de 43 000 habitants, le rapport entre le nombre de vaudais et le niveau de scolarisation est parmi les plus élevé de l'agglomération.

Les récents indicateurs émis par l'INSEE démontrent que Vaulx-en-Velin doit faire face à des indices de précarité supérieure à la moyenne de l'agglomération. 13 % des 15 – 64 ans sont au chômage, 6 % des habitants ont un niveau de diplôme supérieur à Bac +2, et 44 % des jeunes non scolarisés ne sont pas diplômés. Ces taux sont importants a fortiori pour une des villes les plus jeunes du département.

Le 28 août dernier, le Ministère de l'Education Nationale a publié la liste des établissements inscrits au programme REP +. 6 groupes scolaires, 1 collège de la commune (Mistral, Martin Luther King, Jean Vilar, Saint-Exupéry, Anatole France, Andrée Vienot, Aimé Césaire) bénéficient depuis cette rentrée de moyens humains et matériels renforcés. A terme, il est prévu que l'ensemble des écoles du territoire soient inscrites en REP +.

Compte tenu des indicateurs précités une politique éducative forte doit mobiliser l'ensemble de la communauté éducative au service des enfants et de leurs familles.

Les changements de rythme scolaire sont ainsi l'occasion pour la ville de Vaulx-en-Velin de réaffirmer sa volonté de faire de l'éducation une réelle priorité. Elle assume très clairement sa part de responsabilité et souvent même au-delà, dans la sphère éducative et donc dans la mise en œuvre d'une politique éducative ambitieuse.

La municipalité souhaite formaliser un partenariat renforcé entre les différents acteurs institutionnels et locaux afin de pouvoir offrir des services en adéquation avec les besoins des familles, des enfants et être pleinement actrice d'une éducation partagée. L'objectif est de réunir, d'associer et de mobiliser les différents acteurs éducatifs du territoire pour l'épanouissement et la réussite scolaire des enfants.

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) est donc un cadre de collaboration locale qui rassemble, à l'initiative de la ville l'ensemble des acteurs et partenaires du territoire intervenant dans le domaine de l'éducation :

- Caisse d'Allocations Familiales
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- Education Nationale
- Secteur associatif
- Institutions culturelles et sportives
- Les représentants des parents d'élèves

L'objectif du PEDT mis en œuvre dans le cadre du décret du 24 janvier 2013 est de favoriser et coordonner les ressources de la commune afin de garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles et les activités proposées en dehors du temps scolaire.

Cette recherche de cohérence et d'efficacité ne fait sens que si les différents dispositifs contractuels (Contrat de Ville, PRE, CEL, CEJ, VVV…) convergent autour d'idées fortes telles qu'évoquées mais également en travaillant à la réduction des troubles langagiers (20 % des élèves concernés), à la lutte contre le décrochage scolaire ou à la résorption de la fracture numérique dans les écoles. En ce sens, une forte cohérence sera recherchée via un projet de développement de l'école numérique sur l'ensemble du territoire.

A travers la démarche de construction d'un PEDT, la municipalité souhaite ainsi réaffirmer son engagement dans la mise en œuvre d'une politique volontariste destinée à améliorer la réussite scolaire des jeunes vaudais.

Aussi le projet tel qu'il vous est présenté a-t-il vocation à être évalué et à évoluer. Il n'est donc pas définitif mais sera en permanence réinterrogé dans une démarche de concertation et de transversalité avec les partenaires dans le respect des prérogatives de chacun. Cette nécessaire dynamique partenariale et ouverte, permettra par exemple de travailler à la formation des animateurs du périscolaire ou à la recherche d'actions innovantes et expérimentales.

D'autre part, conformément au décret n°2013-707 du 2 août 2013, la ville de Vaulx-en-Velin sollicite l'application des taux dérogatoires d'un animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et d'un animateur pour 18 enfants de 6 ans et plus.

Cinq objectifs éducatifs proposés par la municipalité pourront ainsi être partagés et seront susceptibles d'évoluer :

- favoriser la réussite scolaire
- développer l'éveil scientifique et numérique
- permettre un meilleur accès au sport et à la santé
- contribuer à une plus grande ouverture culturelle
- faire des écoliers de futurs citoyens éco responsables

L'offre périscolaire proposée par la municipalité se décline comme suit :

- des activités municipales prises en charge par les animateurs et coordonnées par les Directeurs d'Etudes et Référents Périscolaires. Près de 250 animateurs sont ainsi mobilisés afin de proposer aux écoliers des ateliers qualitatifs dans des domaines aussi variés que le sport, la culture…
- des activités d'initiations encadrées par différentes structures associatives comme le Club d'Astronomie Lyon Ampère, le Planétarium, Ebullisciences, la MJC ou Planète sciences seront développées tout au long de l'année durant le temps périscolaire.

A l'initiative de la ville de Vaulx-en-Velin, le pilotage du PEDT rassemblera :

- l'Adjointe à l'éducation
- les IEN de circonscriptions
- la DDCS
- la CAF
- les directions municipales impliquées (éducation jeunesse, culture, sport)
- les associations oeuvrant dans le domaine de l'éducation
- les représentants de parents d'élèves

Le Comité de Pilotage sera présidé par Madame la Députée-Maire.

Il s'appuiera sur une déclinaison territoriale par quartiers avec la création de comités périscolaires. Cette instance rassemblera les membres de la communauté éducative d'un secteur géographique donné en premier lieu, les directeurs d'écoles, d'études et référents périscolaires. Ils définiront les orientations à donner au PEDT, partageront les évaluations des actions menées et proposeront des évolutions et perspectives de travail communes soumises au Comité de Pilotage.

La durée du PEDT est fixée à trois ans et ouvrira la possibilité pour la commune de bénéficier de financements de la Caisse d'Allocations Familiales.

Enfin, conformément aux dispositions législatives prises par le Ministère de l'Education Nationale, la ville de Vaulx-en-Velin percevra 90 € par enfant scolarisé via le Fonds d'amorçage soit près de 600 000 €.

En conséquence, je vous propose :

➢ D'autoriser Madame la Maire à signer le Projet Educatif de Territoire (PEDT) et tout document s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

➢ Approuve le rapport présenté ;

➢ Autorise Madame la Maire à signer le Projet Educatif de Territoire (PEDT) et tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Mme la Députée - Maire

Hélène GEOFFROY

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

vaulx en velin

académie Lyon

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
RHONE-ALPES

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf
du Rhône

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

VILLE DE

VAULX EN VELIN

SOMMAIRE

I) Etat des lieux

a. Public et périmètre du PEDT

b. Atouts et leviers du territoire dans la mise en œuvre du PEDT

c. Contraintes du territoire

d. Actions menées sur le temps scolaire

e. Actions menées sur le temps périscolaire

f. Actions menées sur le temps extrascolaire

II) Modalités pratiques du PEDT

a. Nouvelle organisation

b. Ressources mobilisées pour la mise en œuvre du PEDT

c. La formation des animateurs

d. Les ALSH

III) Contenu du PEDT

a. Les axes du PEDT

b. Les activités

IV) Un projet évolutif et à évaluer

a. Le partenariat

b. Pilotage du PEDT

A la rentrée 2014, 6906 enfants sont scolarisés dans les écoles du territoire dont 3089 en maternelle et 3817 en élémentaire. Cela représente une augmentation de 167 élèves par rapport aux effectifs de l'année scolaire précédente. La population de la commune étant de 43 000 habitants, le rapport entre le nombre de vaudais et le niveau de scolarisation est parmi les plus élevé de l'agglomération.

Les récents indicateurs émis par l'INSEE démontrent que Vaulx-en-Velin doit faire face à des indices de précarité supérieure à la moyenne de l'agglomération. 13% des 15 – 64 ans sont au chômage, 6% des habitants ont un niveau de diplôme supérieur à Bac +2, et 44% des jeunes non scolarisés ne sont pas diplômés. Ces taux sont importants a fortiori pour une des villes les plus jeunes du département.

Le 28 août dernier, le Ministère de l'Education Nationale a publié la liste des établissements inscrits au programme REP +. 6 groupes scolaires 1 collège de la commune (Mistral, Martin Luther King, Jean Vilar, Saint-Exupéry, Anatole France, Andrée Vienot, Aimé Césaire) bénéficient depuis cette rentrée de moyens humains et matériels renforcés. A terme, il est prévu que l'ensemble des écoles du territoire soient inscrites en REP +.

Compte tenu des indicateurs précités une politique éducative forte doit mobiliser l'ensemble de la communauté éducative au service des enfants et de leurs familles.

Les changements de rythme scolaire sont ainsi l'occasion pour la ville de Vaulx-en-Velin de réaffirmer sa volonté de faire de l'éducation une réelle priorité. Elle assume très clairement sa part de responsabilité et souvent même au-delà, dans la sphère éducative et donc dans la mise en œuvre d'une politique éducative ambitieuse.

La municipalité souhaite formaliser un partenariat renforcé entre les différents acteurs institutionnels et locaux afin de pouvoir offrir des services en adéquation avec les besoins des familles, des enfants et être pleinement actrice d'une éducation partagée. L'objectif est de réunir, d'associer et de mobiliser les différents acteurs éducatifs du territoire pour l'épanouissement et la réussite scolaire des enfants.

Le projet éducatif territorial (PEdT) pose le cadre d'une collaboration locale entre les acteurs et partenaires du territoire intervenant dans le domaine de l'éducation :

- Ministère de l'Education Nationale
- Les associations
- Les institutions culturelles et sportives
- Les représentants de parents d'élèves

L'objectif du PEdT mis en œuvre dans le cadre du décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire, est de mobiliser les ressources de la commune afin de garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire.

La volonté politique portée par les acteurs est d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école. Ainsi les thématiques développées, les activités mises en œuvre ont vocation à contribuer à

la lutte contre les inégalités scolaires en créant des synergies entre les acteurs concernés en respectant leur domaine d'intervention respectif.

La ville de Vaulx-en-Velin réaffirme ainsi son engagement dans la mise en œuvre d'une politique volontariste destinée à améliorer la réussite scolaire des jeunes vaudais.

La commune souhaite s'appuyer sur les dispositifs dont la ville est dotée depuis plusieurs années.

La ville dispose ainsi depuis juin 2004 (http://mairie.vaulx-en-velin.net/Enfance-jeunesse/Projet-Educatif-Global) d'un Projet Educatif Global qui couvre la tranche d'âge 0 – 25 ans. Il s'articule autour des différents dispositifs portés par la commune et financés par l'Etat (DDCS, Education Nationale), la Caisse d'Allocations Familiales et l'Agence pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (ACSE) :

- le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ),
- le Contrat Educatif Local (CEL),
- le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS),
- l'Atelier Santé Ville (ASV),
- les Villes Vie Vacances (VVV),

Le Projet Educatif Global doit donner le maximum d'atouts à chaque élève dès la petite enfance pour lui assurer les moyens de son émancipation et de son implication citoyenne. La liberté, l'égalité - particulièrement la mixité entre les garçons et les filles, la fraternité doivent être assurés dans tous les actes éducatifs.

Les valeurs éducatives du PEG s'articulent autour de 5 principes :

- l'émancipation par l'éducation à l'autonomie,
- le vivre ensemble par le respect de soi, des autres et de l'environnement,
- la solidarité par le partage, l'enrichissement mutuel lié à la prise en compte des besoins de l'autre et à la considération d'autrui,
- la réaffirmation du rôle des parents comme 1ers éducateurs des enfants et le principe de coéducation.

I) Etat des lieux

a) Périmètre et public du PEDT

Le PEDT constitue une nouvelle composante du PEG en se limitant au 1er degré (enfants de 2 à 11 ans) et aux activités périscolaire et extrascolaires. Sur le plan géographique, il concerne strictement la commune de Vaulx-en-Velin située en zone prioritaire de niveau 1.

Nombre total d'enfants : 6739

Niveau maternelle moins de 3 ans : 34% des enfants âgés de 2 ans étaient scolarisés en 2013/2014.

Niveau maternelle entre 3 et 5 ans :

Niveau élémentaire : 3668

Niveau secondaire : 3325

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés :

- *Groupes scolaires : 15*
- *Ecoles maternelles : 18*
- *Ecoles élémentaires : 15*
- *Etablissements secondaires : 7*
- *Etablissements privés : 0*

Liste des établissements concernés : ANNEXE 1

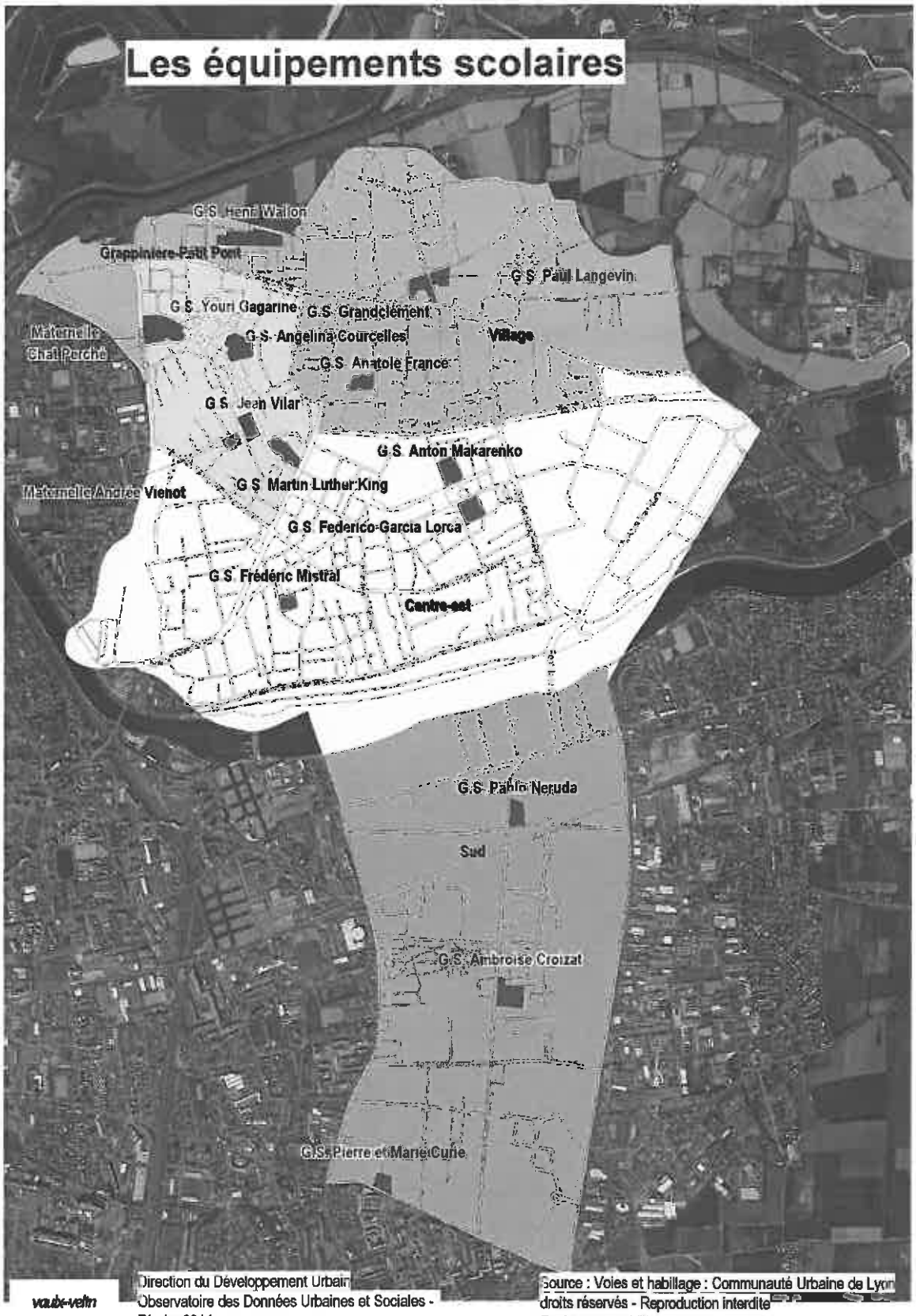

vaux-velin

Direction du Développement Urbain
Observatoire des Données Urbaines et Sociales -
Février 2014

Source : Voies et habillage : Communauté Urbaine de Lyon
droits réservés - Reproduction interdite
Equipements : Ville de Vaulx-en-Velin

b) Atouts et leviers du territoire pour la mise en œuvre du PEDT

- De nombreux équipements culturels et sportifs
- Un maillage associatif et municipal riche permettant à tous d'avoir accès à une offre de loisirs de qualité
- Une politique culturelle forte avec des évènements annuels (A Vaulx Jazz, Festival du film court...) et des infrastructures au rayonnement national (Planétarium, Centre Charlie Chaplin...)
- Une politique sportive d'aide aux associations
- Une ligne budgétaire conséquente destinée à l'Education
- Un accompagnement soutenu des services de l'Etat via le Contrat Urbain de Cohésion Social, le Contrat Educatif Local, le Contrat Enfance Jeunesse, le Programme de Réussite Educative, les Ville Vie Vacances
- Une volonté politique affirmée de permettre à chaque enfant d'accéder à des parcours culturels et sportifs
- Des personnels formés et qualifiés dans les domaines de l'animation, du sport et de la culture, avec une exigence de qualité et de réactivité

c) Contraintes du territoire

- Une situation sociologique particulière avec des indicateurs de revenus, d'emplois ou de réussite scolaire parmi les plus faibles du Grand Lyon
- Un territoire géographiquement très étendu
- Un accroissement de la population continu nécessitant la construction de nouveaux établissements scolaires et l'adaptation de l'offre de service de la commune.

d) Soutiens aux actions menées sur le temps scolaire

- *Les projets d'écoles*

Le jeu et l'accueil des écoles à la Ludothèque le Cheval à Bascule

La ludothèque propose aux écoles un accueil permettant aux enseignants d'utiliser le jeu comme support de projet pédagogique. L'équipe construit avec l'enseignant un projet annuel.

Cet accueil est ouvert 14 heures par semaine d'octobre à juin soit un total de 378 heures par an.

Actuellement 6 groupes scolaires sont prés-inscrits.

- *Les actions intégrées aux projets des écoles*

La Ville poursuit son soutien grâce aux intervenants municipaux en musique, arts plastiques et danse, qui accompagnent les écoles dans leurs projets. D'autre part le service des sports accompagne les projets d'écoles via des encadrants municipaux mobilisés sur le temps scolaire.

La ville finance également les transports vers les Amphis dans le cadre de l'action école et cinéma, les transports vers Villeurbanne dans le cadre de la semaine de la Danse ainsi que quelques transports sur Vaulx-en-Velin dans le cadre des projets chorale (IA + Conservatoire) et Rallye Jazz.

- *Les spectacles scolaires*

Chaque année la ville met en place une programmation de spectacles vivants et permet ainsi à chaque élève des écoles maternelles et élémentaires d'assister à un ou deux spectacles.

16 spectacles sont proposés et permettent ainsi aux enfants de découvrir le théâtre, les contes, la musique, la danse....

- Les activités APPN

Il s'agit de permettre aux classes de pratiquer des Activités Physiques de Pleine Nature, variées et en lien avec les structures (Palais de sports, Piscine des TPE, Piscine Jean Gelet, Equitation au Carré de Soie, Tour d'escalade) et les espaces naturels de la commune (nautisme au grand Parc et orientation sur le site du centre le Pré).

Il est proposé ainsi des cycles d'initiation au nautisme et au kayak sur le plan d'eau du grand Parc (Prestations Ségapal et transports) ainsi que des cycles orientation dans le grand parc.

- *Chiffres clés*

20 classes élémentaires en orientation réparties sur 5 périodes (2 à l'automne et 3 au printemps) de 3 séances.

16 classes de CM 1 ET CM 2 en voile : réparties sur 2 périodes (1 à l'automne et 1 au printemps) de 6 séances.

16 classes de CM 1 ET CM 2 en Kayak : réparties sur 2 périodes (1 à l'automne et 1 au printemps) de 6 séances.

4 Clis pratiquent 6 séances d'équitation au carré de soie

- *Les séjours de classes transplantées*

39 séjours sportifs

15 séjours de classes de découverte

En lien avec le service des Sports, la Direction de l'Education propose aux écoles différents séjours sportifs :

24 classes ski : les élèves partent faire du ski de fond sur 2 jours et demi à Méaudre (38)

10 classes escalade : 10 classes de CM qui ont suivi l'initiation escalade dans l'année scolaire partent une semaine en Camping à Orpierre (

3 classes en kayak : 5 Classes de CM qui ont suivi le cycle d'initiation Kayak au Grand Parc partent une semaine en camping à Saint Pierre de Bœuf (42).

- *15 séjours de découverte*

Les classes « découvertes » s'inscrivent dans le Projet Educatif Global de la Ville et visent à :

- Etre un support aux enseignements

- Susciter la curiosité de l'enfant au travers d'un projet (projet de classe)

- Vivre la classe autrement pour :

▪ confronter l'enfant à un nouvel environnement (rompre avec ses habitudes)

▪ favoriser l'épanouissement de l'enfant en dehors du milieu familial

▪ favoriser son autonomie et sa socialisation par la vie en collectivité

La ville permet aux élèves de 15 classes élémentaires par année scolaire de développer des pratiques collectives artistiques, scientifiques ou environnementales dans le cadre d'un séjour découverte de 5 à 8 jours

Les séjours ont eu lieu dans les Alpes de Haute Provence (Ancelle), Puy de Dôme (Saint Nectaire), Haute-Loire (Les Estables), Drôme (La Motte Chalencon) et en Auvergne.

Les séjours s'articulent autour des thèmes suivant : cirque, théâtre, contes, astronomie, environnement nature et volcanisme...

- *Chiffres clés*

8 séjours sont organisés : 2 séjours à l'automne et 6 séjours au printemps.

15 classes inscrites dans un séjour de découverte

Soit 320 élèves ont participé à un séjour de classe découverte

e) <u>Actions menées sur le temps périscolaire</u>

- *L'accueil du matin*

Mise en œuvre en 2011/2012, ce temps d'accueil a, dans un premier temps, été développé sur 4 groupes scolaires : P. Langevin, J. Grandclément, M.L. King et F.

Mistral. Il a depuis été étendu à deux autres groupes scolaires : Makarenko et A.Croizat.

Attentive aux besoins des familles, la ville souhaite favoriser le déploiement d'un tel dispositif au sein d'autres groupes scolaires en fonction des demandes des parents.

Les enfants sont pris en charge à partir de 7h30 et encadrés jusqu'à 8h20 dans le respect du rythme de chacun.

A 8h20 les encadrants accompagnent les enfants dans la cours de l'école (élémentaires) et dans la classe (maternelles).

Ils sont aussi le lien entre les parents et l'école pour les informations relatives à la restauration. Ce temps non contraignant constitue un moment fort dans la relation enfant/ adulte.

Il s'agit d'un service payant dont la tarification journalière est fonction du quotient familiale selon 3 tranches : 0.50 euros, 2 euros et 4 euros.

L'organisation : 1 agent des écoles avec 1 animateur vacataire pour 20 enfants, si effectif est supérieur à 20 enfants, 1 agent des écoles et 2 vacataires.

- *Chiffres clés :*

160 enfants inscrits sur le temps du matin parmi lesquels 77 utilisateurs réguliers et 83 occasionnels, tous les jours 20% / 3 fois par semaine 9% / 1 fois par semaine 23% / occasionnels 48%.

Cette activité connaît une augmentation de 41.5 % du nombre d'enfants inscrits.

7 animateurs vacataires et 6 agents titulaires

- *L'accueil pendant le temps de la restauration*

Cet accueil a lieu avant et après le déjeuner et prend la forme de surveillance ou d'activités socio-éducatives. Ce temps est encadré par des enseignants, des animateurs (vacataires ou permanents).

Organisation : 1 animateur pour 25 enfants d'élémentaires, 1 animateur pour 15 dans les écoles maternelles. (Dans les écoles réorganisées, ce sont les ATSEM qui assurent l'animation du temps méridien, avec le même ratio (1 pour 15).

- *Chiffres Clés*

Plus de 2000 enfants déjeunent quotidiennement dans les restaurants scolaires de la commune

f) <u>Actions menées sur le temps extrascolaire</u>

- Accueils de loisirs les mercredis - vacances scolaires et le soir après l'école
- Des Mini camps

- Des Sorties culturelles, sportives
- Des ateliers et stages Artistiques
- Des séjours de vacances
- Des stages multi activités
- Des activités sportives

II) Modalités pratiques du PEDT

Les activités proposées par la commune ont, non seulement vocation à répondre aux problématiques du territoire, mais aussi à favoriser l'égalité d'accès aux activités périscolaires.

Il s'agit également de favoriser la transversalité des interventions entre les services de la ville, l'Education Nationale et les structures associatives souhaitant s'inscrire dans la démarche du PEDT via un projet d'actions cohérent et partagé par tous.

Les familles sont invitées à s'inscrire directement dans les écoles de leurs enfants auprès des directeurs d'études et référents périscolaires. Toutes les familles ont la possibilité d'inscrire leurs enfants.

Les inscriptions sont semestrielles, permettant ainsi aux enfants de changer d'activités afin de favoriser la découverte de multiples ateliers.

Compte tenu de la sociologie de la commune, la municipalité a fait le choix de demander une participation de 2€ par famille pour l'ensemble de l'année scolaire. Il s'agit ainsi de garantir et favoriser l'accès aux activités périscolaires de l'ensemble des enfants du territoire par une participation aux frais de dossiers symboliques.

a. Nouvelle organisation

Depuis la rentrée 2014/2015, les horaires d'écoles sont les suivants :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h45
- Mercredi de 8h30 à 11h30

Horaires du périscolaire : Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 15h45 à 17h45. Les parents ont la possibilité de venir chercher leurs enfants dès la fin de la 1ère heure d'activités.

Afin de renforcer la qualité de l'encadrement et la qualité des activités proposées, la commune de Vaulx-en-Velin souhaite bénéficier des taux d'encadrement régis par le décret n° 2013-707 du 2 août 2013

b. Ressources mobilisées pour la mise en œuvre du PEDT

- Les services de la ville : Education – Jeunesse, sport, culture
- Plus de 250 animateurs municipaux
- Les structures associatives, culturelles et scientifiques du territoire
- Les Directeurs d'écoles
- Les Directeurs d'études
- La mise à disposition des infrastructures sportives et culturelles de la commune

c. Formation et Accueil de Loisirs Sans Hébergements

La sécurité des enfants et la qualité de l'encadrement proposé sont au cœur des préoccupations de la municipalité. Ainsi, les services éducation et ressources humaines travaillent à la mise en œuvre d'un plan de formation pluriannuel proposé aux animateurs municipaux. Offrir la possibilité aux intervenants d'obtenir un diplôme leur permettra de valoriser leur action sur le territoire mais également de minimiser les risques de « turn over » inhérent à cette profession. Les équipes périscolaires y gagneront en stabilité et cohérence.

D'autre part, augmenter le nombre d'animateurs qualifiés permettra à la commune de transformer les accueils périscolaires en Accueil de Loisirs Sans Hébergements (ALSH).

III) Contenu du PEDT

a. Les axes du Projet Educatif de Territoire

L'accueil périscolaire doit proposer des solutions à l'ensemble des contraintes de la vie moderne avec notamment la prise en charge des enfants pendant des périodes plus larges que l'accueil scolaire obligatoire.

Il est l'articulation des différents temps de vie de l'enfant et doit être un mode d'accueil ouvert aux heures qui suivent la classe. C'est un lieu de vie, de découverte, de respect du rythme de l'enfant entre repos et activités.

Le périscolaire est un accueil et un accès aux loisirs au quotidien avec un rôle social et éducatif, complémentaire à celui de la famille et de l'école.

L'action périscolaire est construite en partenariat avec l'Education Nationale via les projets d'écoles et les services de l'Etat précités. Cinq objectifs éducatifs prédéfinis par la municipalité pourront ainsi être partagés, mais seront également susceptibles d'évoluer:

Favoriser la réussite scolaire

- Permettre le développement personnel de l'enfant par l'épanouissement dans sa scolarité.
- Participer à révéler ses possibilités et son plaisir d'apprendre.
- Faciliter la réussite scolaire.
- Prendre en compte le rythme de l'enfant sur le temps d'apprentissage.
- Socialiser l'enfant à travers l'apprentissage et l'autonomie.

Développer l'éveil scientifique et numérique

- Permettre à un maximum d'enfant l'accès aux nouvelles technologies.
- Réduire la fracture numérique.
- Participer à la compréhension de son environnement scientifique et technologique par le biais d'activités spécifiques dans les différents lieux de la ville et de l'agglomération lyonnaise.
- Susciter le questionnement et la curiosité de l'enfant par une démarche expérimentale et ludique.

Permettre un meilleur accès au sport et à la santé

- Prendre plaisir à la pratique d'une activité sportive.
- Favoriser le bien-être (physique et mental).
- Permettre aux enfants de développer leurs compétences physiques et intellectuelles.
- Développer des actions de prévention santé

Contribuer à une plus grande ouverture culturelle

- Promouvoir la culture sous toutes ses formes : urbaine, musicale, théâtrale, danse, littérature...
- Découvrir de nouveaux artistes et œuvres, fréquenter les lieux culturels de la ville et de la métropole.
- Eveiller la curiosité intellectuelle des enfants et enrichir leur culture personnelle.

Faire des écoliers de futurs citoyens éco-responsables (développement durable)

- Permettre aux enfants, par différentes actions, de comprendre les enjeux du développement durable.
- Amener de manière ludique l'enfant à découvrir différentes pratiques telles que le tri sélectif, les jardins pédagogiques . . .

b. Les activités

Voir ANNEXE 2

IV) Un projet évolutif et à évaluer

Le PEDT ainsi présenté nécessite réflexion, échange et enrichissement avec l'ensemble des acteurs du territoire concernés. Pierre angulaire de la démarche d'élaboration du Projet Educatif de Territoire, différents cadres de concertations adaptés au contexte partenarial et géographique vaudais vont être mis en place. Les objectifs de ces temps de concertation sont les suivants :

- Produire un diagnostic commun du territoire vaudais
- Partager et enrichir les objectifs éducatifs de la commune
- Mettre en place des outils de travail favorisant le vivre ensemble des professionnels (charte d'utilisation des locaux...)
- Elaborer et faire évoluer les activités périscolaires
- Mettre en œuvre d'indicateurs d'évaluation communs

a. Le partenariat

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS :

- Education Nationale
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- Caisse d'Allocations Familiales

PARTENAIRES MUNICIPAUX :

- Service Education – Jeunesse
- Service des Sports
- Service Culturel
- Service Associatif

PARTENAIRES ASSOCIATIFS

- MJC
- Centres Sociaux
- Planétarium
- Club d'Astronomie Lyon Ampère
- Ebulliscience
- Planète Science
- Archi's Cool

b. Pilotage

Le nombre de partenaires et d'écoles du territoire nécessitent un pilotage qui réponde aux enjeux du Projet Educatif de Territoire Une organisation géographique, technique et politique peut-être ainsi mise en œuvre :

Des commissions périscolaires par secteurs géographiques seront réunies 3 fois par an. Ses missions permettront de travailler et réunir les principaux partenaires éducatifs du territoire concerné :

- Directeurs d'écoles
- Directeurs d'études
- Référents Périscolaires
- Parents d'élèves
- Techniciens de la ville

Une réflexion y sera engagée autour des thématiques suivantes :

- Contenu des activités particulièrement avec les projets d'écoles
- Assurer la cohérence des temps scolaires et périscolaires
- Veiller au respect des rythmes de l'enfant

Le pilotage politique du PEDT est assuré par un Comité de Pilotage se réunira 2 fois par an. La composition du COPIL est la suivante :

Pour la ville :

La Députée-Maire de Vaulx-en-Velin

La Maire Adjoint à l'Education

Le Directeur Général Adjoint délégué au Développement Social

La Directrice Education

La Directrice de l'action éducative

La Directrice de la vie scolaire

Le Chargé de Mission Rythmes scolaires

Le Coordonnateur du Périscolaire

Pour l'Etat :

Le Préfet Délégué à l'Egalité des Chances et à la cohésion sociale ou son représentant

Le Directeur Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale ou son représentant

Le Délégué du Préfet pour la ville de Vaulx-en-Velin

Pour l'Education Nationale :

Le Directeur Académique des services de l'Education Nationale ou son représentant

Les Principaux de Collège de la Commune

Les Directeurs d'écoles

Les représentants de fédération de parents d'élèves

Les DDEN

Pour la Caisse d'Allocations Familiales :

Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales ou son représentant

Pour le Conseil Général du Rhône :

Le Conseiller Général ou son représentant

2014-2015

ECOLES ÉLÉMENTAIRES ET MATERNELLES

Ecoles	Adresses	Elem.	Mat.
COURCELLES	Rue des Frères Bertand	X	
			X
CROIZAT	79 avenue Roger Salengro	X	
	81 avenue Roger Salengro		X
CURIE	23 route de Genas	X	
			X
FRANCE	34 rue Anatole France	X	
			X
GAGARINE	43 rue Ernest Renan	X	
			X
LE CHAT PERCHE			X
GRANDCLEMENT	51 rue de la République	X	
	28 rue Franklin		X
KING	Promenade Lénine	X	
			mat A
			mat B
LANGEVIN	14 rue Louis Duclos	X	
	40 rue Franklin		X
LORCA	Rue Robert Desnos	X	
			X
MAKARENKO	Chemin Hector Berlioz	Elé A	
			mat A
		Elé B	
			mat B
MISTRAL	1 rue Stalingrad	X	
			X
NERUDA	19 avenue Roger Salengro	X	
			X
VIENOT	Esplanade Jacques Duclos		X
VILAR	Avenue Maurice Thorez	X	
			X
WALLON	Avenue Jean Moulin	X	
			X

Liste des activités périscolaires

Activités Sportives :
-Jeux de balles
-Foot
-Basket
-Tennis / Mini tennis
-Handball
-Natation
-Escalade
-Gymnastique
-Rugby
-Escrime
-Cirque
-Sports collectifs
-Ultimate
-Capoiera
-Aïkido
-Judo
-Ping-pong
-Activités boules

Activités Culturelles :
-Danse
-Expression corporelle
-Corps et Voix
-BCD / Bibliothèque
-Autour du livre
-Club lecture
-Atelier photo
-Musique
-Rythme du monde
-Percussions
-Chorale
-Théâtre
-Arts visuels
-Couture
-Ateliers d'écriture
-Arts plastiques
-Travaux manuels
-Echecs
-Broderie
-Jeux de société

Activités Scientifiques, Techniques et Environnement :
-Informatique
-Fusées à eau
-Cuisine
-Bricolage
-Jardinage
-Manger, bouger, ma santé

Divers :
-Jeux collectifs
-Jeux traditionnels
-Jeux de construction
-Jeux culturels
-Echecs
-Anglais
-Rubik's
-Etudes surveillées
-Etudes Accueil
-Coup de pouce